

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2023

Séance plénière du 4 / 5 / 2023

LOI N° _____

AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A LA
CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE
L'ATLANTIQUE ADOPTEE LE 14 MAI 1966
A RIO DE JANEIRO

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique adoptée le 14 mai 1966 à Rio de Janeiro.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 4 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN